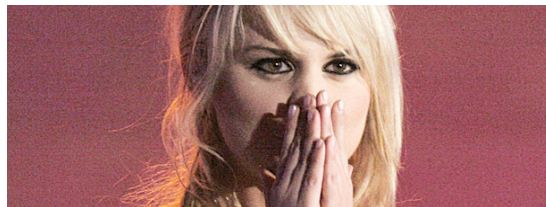




PARIS
La zone euro aidera la Grèce, si nécessaire, promet Sarkozy
Page A 5



CHANSON
Cœur de pirate obtient le prix du public en France
Page B 8

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CI N° 49

LE LUNDI 8 MARS 2010

1,10\$ + TAXES = 1,25\$

L'AUTRICHE À L'HONNEUR AUX OSCAR



GARY HERSHORN REUTERS

PRÉSENTÉ par Penélope Cruz, l'Oscar du meilleur acteur dans un second rôle, premier prix de la 82^e cérémonie annuelle des Academy Awards, a été remis hier à l'acteur autrichien Christoph Waltz, qui incarne un colonel nazi dans *Inglourious Basterds* de Quentin Tarantino. Mis en nomination pour la première fois par l'Academy, il avait reçu le prix d'interprétation masculine au Festival de Cannes 2009 pour ce même rôle. Avant de mettre sous presse cette première édition, le prix du meilleur film d'animation avait été remis à *Peter Docter*, pour *Up*, de Disney et réalisé par les studios Pixar. *The Weary Kind*, composée par Ryan Bingham et T Bone Burnett pour le film *Crazy Heart*, a pour sa part été élue meilleure chanson originale. Toutes nos informations sur la cérémonie des Oscar sur ledevoir.com.

Irak: sévère camouflet à al-Qaïda

Participation massive aux législatives malgré les bombes

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Les tirs de mortiers et de roquettes, et les bombes n'ont pas réussi hier à empêcher les Irakiens de se rendre massivement aux urnes pour les secondes élections législatives depuis la chute de Saddam Hussein, en 2003.

Par contre, le bilan des victimes est lourd: près de 40 morts dans tout le pays, dont 25 personnes tuées dans le nord de la capitale, à Our, dans l'effondrement d'un immeuble frappé par une roquette. On compte aussi 110 blessés.

Les sunnites, qui avaient largement boycotté le précédent scrutin en 2005, se sont rendus dans les bureaux de vote en plus grand nombre que les chiïtes, ne voulant plus être marginalisés comme ils l'étaient sous la précédente législature. Ainsi, 90 % des électeurs se sont rendus aux urnes dans la province de Diyala et, dans la province de Kirkouk que se disputent Arabes et Kurdes, 70 % des électeurs ont exercé leur droit de vote. En revanche, dans les régions chiïtes le pourcentage varie entre 46 % à Kut à 64 % à Mouthana.

Ce taux de participation constitue un sévère camouflet pour al-Qaïda qui avait menacé de mort

Ne voulant plus être marginalisés, les sunnites ont été les plus nombreux à voter

VOIR PAGE A 8: IRAK

Financement des partis politiques: Robert Burns à la défense de sa loi

LIA LÉVESQUE

Le père de la Loi sur le financement des partis politiques, l'ancien ministre péquiste Robert Burns, n'aime pas ce qu'il entend ces jours-ci sur sa loi, une loi «qui fait la fierté des Québécois».

En entrevue à La Presse canadienne, l'ancien ministre de René Lévesque trouve que l'on ferait «une grave erreur» en permettant aux entreprises de contribuer au financement des partis politiques, comme l'ont suggéré certains, ou en balançant la loi par-dessus bord sous prétexte qu'elle est contournée par différents stratagèmes.

«Je trouve qu'on fait erreur quand on dit que la loi est contournée, donc qu'il faut abolir ça et permettre aux entreprises de contribuer. Je pense qu'on ferait une grave erreur. C'est un peu comme si on disait "les gens passent sur la lumière rouge, alors on va abolir les lumières rouges" ou

VOIR PAGE A 8: BURNS

L'ENTREVUE

Plaidoyer contre la culpabilité

La philosophe Élisabeth Badinter déplore la nouvelle oppression des mères

De l'éloge de l'allaitement à celui de l'enfant parfait, c'est toujours la femme que l'on culpabilise. Élisabeth Badinter s'en prend au nouveau féminisme écolo qui veut renvoyer la femme à sa seule fonction de mère biologique.

CHRISTIAN RIOUX

Paris — Avouons-le, Élisabeth Badinter ne se reconnaît plus dans le féminisme d'aujourd'hui. À l'époque où elle avait publié *L'Amour en plus*, une critique magistrale de l'«instinct maternel» et de la «nature féminine», elle avait été acclamée par la critique. Trente ans plus tard, il n'est pas exagéré de dire que son nouvel essai, *Le Conflit - La femme et la mère* (Flammarion), a été accueilli dans certains milieux avec «une brique et un fanal». Et les critiques sont particulièrement virulentes dans certains cercles féministes.



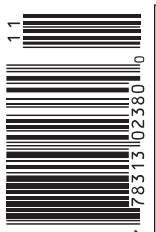
PHOTO © HÉLÈNE BAMBERGER FLAMMARION

La philosophe Élisabeth Badinter

VOIR PAGE A 8: BADINTER

INDEX

| | |
|--------------------|---------------------|
| Annonces..... B 4 | Idées A 7 |
| Avis publics.. B 6 | Météo..... B 5 |
| Convergence.. B 7 | Monde..... B 1 |
| Culture..... B 8 | Mots croisés.. B 5 |
| Décès..... B 4 | Religions..... B 6 |
| Économie..... B 3 | Sudoku..... A 5 |
| Éditorial..... A 6 | Télévision..... B 7 |



JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

- Rehausser les souliers pour l'égalité, page A 3
- *Le Devoir*, c'est moi: Andrée Ferretti, écrivaine et militante, page A 2
- Pauline Marois, à hauteur de femme, page A 3
- Les chroniques de Manon Cornéliier et d'Éric Desrosiers, pages A 3 et B 3
- L'éditorial de Josée Boileau: Le recul, page A 6

ESPACE
MUSIQUE
100,7 FM

Radio-Canada.ca/musique

Aujourd'hui à 16h
Monique Giroux

En direct de la place du Québec à Paris:
tout sur les Victoires de la Musique
avec Cœur de pirate et Ariane Moffatt !

Réalsation: Yves Bergeron



ACTUALITÉS

LE DEVOIR, C'EST MOI

Une liaison qui dépasse le cap des noces d'or

Femme de lettres, polémiste, militante souverainiste de la première heure, Andrée Ferretti n'a pas seulement lu *Le Devoir*, elle l'a aussi façonné

Faire partie du *Devoir*, c'est y travailler, l'appuyer, le lire assidûment. De cette communauté, qui s'est construite depuis 100 ans, nous avons retenu quelques portraits. Chaque lundi, jusqu'en décembre, nous vous présenterons un lecteur, une lectrice, du Québec comme d'ailleurs, abonné récent ou fidèle d'entre les fidèles. Cette semaine, une femme de lettres et une militante, Andrée Ferretti.

ODILE TREMBLAY

«**E**n ces temps de détresse universelle, les uns fuient le réel sur toutes les surfaces de l'ailleurs miroitant, les autres tentent de s'enraciner dans les profondeurs du sens dont la culture est l'humus et la lumière», écrivait Andrée Ferretti dans la page Idées du *Devoir* en mars 2002. Ses mots réclamaient alors un enseignement accru de la littérature québécoise, essentielle à ses yeux pour fournir des assises à un peuple.

Aujourd'hui, c'est dans une salle du *Devoir*,

«mon journal, celui dont je partage la sensibilité intellectuelle», que la militante enfourche ce même cheval de bataille. «J'aimerais que *Le Devoir* accorde beaucoup plus de place à la culture, fer de lance de notre identité», s'exclame-t-elle.

Le Devoir, cette femme de combat l'aura fréquenté en amont et en aval. Longue liaison qui dépasse le cap des noces d'or. Entamée jadis par une jeune femme autodidacte et toujours vivace à 75 ans chez une militante et écrivaine derrière trois romans, des essais, des nouvelles, un recueil de poésie.

«Quand je me suis engagée en 1963 en faveur de l'indépendance, j'étais une des rares femmes à oser prendre la parole. Ça a frap-

pé les imaginations. Même celles des plus jeunes.» Devenue une légendaire passionaria. Verbe haut et coups de poings sur la table, mais une sensibilité culturelle de finesse aussi.

Quand on a vu le jour en 1935 à Villeray dans un berceau modeste, poussant entre un père ferblantier analphabète et une mère lectrice fidèle de *La Presse*, *Le Devoir* réputé intellectuel semble issu d'un univers parallèle. Retour au milieu des années 50: son futur mari, d'origine italienne, arrivait un *Devoir* sous le bras à la librairie Beauchemin, où ils travaillaient tous deux. Ce temple du livre joua un rôle crucial dans

la vie d'Andrée Ferretti. Le poète Gaston Miron, qui allait être un de ses mentors et grands compagnons de lutte, dirigeait la boîte et fit les présentations. Deux semaines plus tard, elle lisait tous les jours *Le Devoir* avec son amoureux à l'accent italien. Après leurs noces, même si l'argent manquait souvent, ce journal allait faire partie de leur vie, dès 1960 livré à domicile; pour commencer la journée avec sa lecture, avant de foncer à une réunion militante.

Nommée vice-présidente du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) en 1964 aux côtés du non moins bouillant Pierre Bourgault, elle allait traverser les orages et le feu des engage-



Comme polémiste, Andrée Ferretti a beaucoup écrit dans nos pages d'opinions.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ments souverainistes. *Le Devoir* deviendra du coup pour elle un autre type de tribune.

Comme polémiste longtemps, elle a beaucoup écrit dans nos pages d'opinions, particulièrement entre le milieu des années 1960 et 1985. «Ce fut un grand forum de diffusion de mes convictions, un cadre de discussions aussi, car on usait de notre droit de réplique.» Pour ses prises de position choes, Andrée Ferretti s'est fait parfois vertement décrier. En 1991, après avoir écrit un texte fort contestable: «Faut-il éclater d'un rire sauvage?», dans lequel elle remettait en cause la richesse de l'héritage autochtone, le statut de peuple

fondateur des Premières Nations et leur droit d'opposer un veto à une éventuelle séparation du Québec, des protestations indignées ont fusé de toutes parts.

D'autres papiers ouvraient sur des facettes différentes de son être. Entre 1981 et 1985, elle fut critique d'essais québécois pour la section littéraire du *Devoir*, penchée sur l'éventail des idées émises dans une société en quête d'elle-même.

Son hommage à Pierre Bourgault après sa mort dans un cahier spécial du journal en juin 2003 demeure un modèle du genre. «Je n'aimais pas cet homme et il ne m'aimait pas», prévint-elle d'entrée de jeu. Au

RIN, leurs affrontements légendaires avaient entraîné la démission fracassante d'Andrée Ferretti. Mais elle lui tira un très élégant coup de chapeau à l'heure des adieux.

Comme lectrice du *Devoir*, la dame salue la qualité de sa langue écrite, l'importante de sa tribune de débats «*Le Devoir* contribue à l'avancement de la société, mais aussi à maintenir vivante la question nationale.

«Avant d'être indépendantiste, ce journal était nationaliste, témoin actif de chaque combat: pour la langue française, l'émancipation politique...» Aujourd'hui, Andrée Ferretti s'inquiète de trouver notre quotidien globalement

moins ferme dans ses positions qu'autrefois. Elle savoure encore le «Non» de Lise Bissonnette en juillet 1992, avant l'accord de Charlottetown, tout en révolte concentrée.

L'indépendantiste radicale au tempérament batailleur, envoyée sous les verrous durant les événements d'Octobre, se désole parfois: «J'ai peur de ne pas voir l'indépendance de mon vivant et c'est très douloureux.»

Puis renait un fol espoir: «L'histoire est toujours inattendue. J'attends l'événement.» Baisser les bras n'est pas sa tasse de thé.

Le Devoir

| LOTO QUÉBEC | | Résultats des tirages du : 2010-03-06 | |
|---|--------------------|---------------------------------------|--|
| 649 | 07 09 14 28 | 49 | 09 10 13 45 |
| 24 25 44 | compl. | 22 31 46 | compl. |
| GAGNANTS | | GAGNANTS | |
| 6/6 | 0 16 137 486,00 \$ | 6/6 | 0 2 000 000,00 \$ |
| 5/6+c | 4 84 461,40 \$ | 5/6+c | 1 75 000,00 \$ |
| 5/6 | 185 1 508,60 \$ | 5/6 | 19 750,00 \$ |
| 4/6 | 10 010 52,80 \$ | 4/6 | 874 75,00 \$ |
| 3/6 | 180 133 10,00 \$ | 3/6 | 15 536 10,00 \$ |
| 2/6+c | 122 189 5,00 \$ | 2/6+c | 8 772 5,00 \$ |
| Ventes totales : 17 633 732 \$ | | Ventes totales : 788 167,00 \$ | |
| Prochain gros lot (approx.) : 22 000 000 \$ | | Extra 9062156 | |
| LOTO MAX | | Résultats des tirages du : 2010-03-05 | |
| 05 08 18 22 32 39 45 | 7/7 | 2 | 9 500 000,00 \$ |
| COMPLÉMENTAIRE (C) : 19 | 6/7+c | 1 | 356 488,00 \$ |
| | 6/7 | 51 | 6 990,00 \$ |
| | 5/7 | 3 673 | 121,30 \$ |
| | 4/7 | 79 608 | 20,00 \$ |
| | 3/7+c | 74 210 | 20,00 \$ |
| | 3/7 | 702 724 | Participation gratuite |
| | | | 28 489 785 \$ |
| | | | Ventes totales : 10 000 000 \$ |
| | | | Prochain gros lot (approx.) : |
| | | | 10 000 000 \$ |
| | | | Extra 9599900 |
| | | | MEILLEURE CHANCE* DE DEVENIR MILLIONNAIRE! |
| | | | TIRAGE LE 28 MARS. |
| | | | *PAR LE SORT D'UN BILLET DE LOTERIE AU QUÉBEC. |

Journée internationale des femmes

Michaëlle Jean en Haïti pour rendre hommage aux combattantes du quotidien

Washington — La gouverneure générale du Canada, Michaëlle Jean, se rendra en Haïti aujourd'hui, son pays d'origine, pour célébrer la Journée internationale de la femme, alors que le pays tente de se reconstruire près de deux mois après le séisme dévastateur du 12 janvier.

«Nous savons que l'île endure de terribles souffrances en raison du séisme et de la pauvreté, déjà endémique avant la catastrophe», a dit la gouverneure générale avant un voyage de trois

jours au cours duquel la représentante de la reine Elisabeth II, chef d'État en titre du Canada se rendra aussi en République dominicaine voisine.

«Dans ces situations de crise et de déstabilisation, les femmes continuent de pourvoir aux besoins de leurs enfants et des leurs. Cette année, la Journée internationale de la femme aura pour moi une signification d'autant plus émouvante que je serai aux côtés de ces Haïtiennes qui déploient tous les efforts pour se relever de l'héca-

tombe et reconstruire», a ajouté Michaëlle Jean.

«Les Haïtiennes sont reconnues pour leur tempérament, leur détermination, leur courage et leur force», a poursuivi Mme Jean sur son blogue disant s'attendre «au pire quant à l'état des lieux» du pays.

La gouverneure générale du Canada est née à Port-au-Prince en 1957 et a passé ses vacances estivales pendant son enfance dans la ville côtière de Jacmel, touchée par le séisme. Elle a quitté le pays avec sa fa-

mille à l'âge de 11 ans pour fuir la dictature des Duvalier.

Au cours de sa visite, Mme Jean doit rencontrer le président, René Préval, et le premier ministre, Jean-Max Bellerive, ainsi que des représentants de la société civile.

Son séjour fait suite à celui du ministre de la Défense du Canada, Peter MacKay, qui a rendu visite ce week-end au contingent militaire canadien de 1500 soldats déployés en Haïti.

Agence France-Presse

CE SOIR 21 h
MES SOEURS
MUSULMANES

PORTAIT DE DEUX QUÉBÉCOISES
CONVERTIES À L'ISLAM

UN DOCUMENTAIRE DE FRANCINE PELLETIER

telequebec.tv



Télé-Québec

Porter le voile par choix

FEMMES EN MARCHÉ

Déficit d'équité



MANON CORNELLIER

Quand le gouvernement Harper a présenté le premier volet de son plan de relance, l'an dernier, plusieurs groupes et experts en matière de condition féminine ont protesté. L'accent mis sur la brique et le mortier risquait de priver les femmes de leur juste part des retombées promises.

Cette crainte était inspirée par la logique, mais ne reposait sur aucune analyse approfondie. Le budget présenté jeudi, quatre jours avant la Journée internationale des femmes, n'a pas calmé les inquiétudes, d'autant moins que l'on a maintenant une première étude qui démontre leur bien-fondé et mesure l'importance de l'écart.

Professeure à la faculté de droit de l'Université Queen's et spécialiste en droit fiscal, Kathleen Lahey a passé au peigne fin tous les projets et mesures financés par le plan de relance conservateur dévoilé en janvier 2009 ainsi que l'ensemble des mesures fiscales adoptées depuis quelques années. Elle voulait savoir si les femmes y trouvaient leur compte. (L'étude doit être publiée incessamment dans le numéro spécial de la *Revue Femmes et droit/Canadian Journal of Women and the Law* portant sur les femmes et l'équité fiscale.)

Les quelques résultats qu'elle a pu partager avec *Le Devoir* avant publication, et qu'elle a mis à jour à la suite du budget de jeudi, sont éloquentes et la conclusion tranchée. Selon Mme Lahey, les femmes sortent perdantes.

Cela est particulièrement évident avec le programme d'infrastructures auquel le gouvernement a consacré 8 milliards l'an dernier et 9,6 milliards en 2010-2011. La majeure partie de ces fonds servira à financer la réfection de routes, de ponts et d'édifices. Or, seulement 7 % des travailleurs des secteurs de la construction et du transport sont des femmes, souligne Mme Lahey. En génie, dans le secteur manufacturier et les industries primaires, seulement 21 à 22 % des travailleurs sont des femmes. Ce sont donc surtout des hommes qui bénéficient des emplois protégés ou créés grâce à ce plan.

Il en va de même avec les infrastructures universitaires, dit-elle. On pourrait toutefois objecter qu'une autre partie des fonds ira à la recherche, ce dont les femmes peuvent davantage profiter. Kathleen Lahey taille cet argument en pièces. Elle note que les secteurs ciblés sont très fortement masculins (entre 73 et 70 % d'hommes). On parle de génie, de mathématiques, d'informatique, de sciences de l'information.

Les mesures fiscales ne trouvent pas davantage grâce à ses yeux. Alors qu'elles forment un peu plus de la moitié de la population, les femmes ne profitent que de 40 % ou moins des réductions de taxes et impôts. Les données sur les revenus sont souvent confuses, mais on sait que les femmes gagnent généralement moins que les hommes, travaillent plus souvent à bas salaire et à temps partiel et qu'elles sont surreprésentées dans la catégorie des familles monoparentales. Elles bénéficient donc moins que les hommes des allègements fiscaux.

Un exemple parmi d'autres cités par Mme Lahey est la baisse de la TPS. On calcule que les contribuables appartenant au quintile le plus bas des revenus économisent environ 280 \$ par année grâce à cette baisse. Ceux appartenant au quintile le plus élevé, 1244 \$. Or, la proportion de femmes dans le groupe le moins nanti est plus grande que dans le groupe le plus riche.

Dans le cas de l'assurance-emploi, le gouvernement a adopté des mesures pour prolonger la durée des prestations, faciliter la formation et le travail partagé. Encore faut-il y être admissible. Les gens travaillant moins de 35 heures par semaine ont souvent moins de facilité à se qualifier. Or, 70 % des travailleurs à temps partiel sont des femmes et elles sont moins nombreuses à avoir droit à l'assurance-emploi. En fait, dit l'universitaire, elles ne représentent qu'environ 36 % des prestataires réguliers, ce qui veut dire qu'elles profitent moins des bonifications annoncées.

Le gouvernement fédéral n'a pas exigé que les investissements, dans les infrastructures par exemple, profitent autant aux femmes qu'aux hommes. En fait, la répartition des fonds n'a été soumise à pratiquement aucun critère d'équité, à part un partage entre régions qui soit à peu près proportionnel à la population. Mais le gouvernement n'a pas non plus décidé de façon délibérée de privilégier les hommes.

Les effets discriminatoires des politiques ne sont généralement pas voulus, mais ils sont insidieux et très réels. Ils se produisent parce que l'on n'y pense pas, parce que l'on est rarement conscient de leur existence ou parce que l'on refuse tout simplement de la reconnaître. Éviter ces effets pervers n'est pas une préoccupation ni un réflexe. On constate leur existence après coup. On s'en désole, mais une fois que le mal est fait.

Il est très rare que les gouvernements évaluent leurs politiques à l'aune de l'équité entre les sexes. On n'en ressent pas le besoin parce que l'on est persuadé qu'elles sont neutres. Formellement, elles le sont, mais dans la réalité, quand on les applique, c'est une autre paire de manches. Tout le monde ne part pas du même point. Cela est particulièrement vrai sur le plan économique et, pour certains groupes, cela peut se traduire par des obstacles supplémentaires pour profiter de l'aide gouvernementale. Personne ne dit que c'est ce que les conservateurs souhaitaient pour les femmes avec leur plan, mais il semble que c'est ce qui est en train de se produire.

mcornellier@ledevoir.com



Première étape d'une mobilisation qui culminera en octobre, la Marche des femmes 2010 a pris son envol hier au centre-ville de Montréal.

Les femmes rechaussent leurs souliers pour l'égalité

«Tant que toutes ne seront pas libres, nous serons en marche!»

Dix ans après la Marche mondiale des femmes, qui avait mobilisé des centaines de milliers de personnes à travers la planète, il reste encore beaucoup de chemin à faire pour que l'égalité entre les sexes soit une réalité, ont soutenu en chœur les participants à une réédition de la Marche des femmes, hier, à Montréal.

ALEC CASTONGUAY

Première étape d'une mobilisation qui culminera en octobre, lors d'un grand rassemblement prévu à Rimouski, la Marche des femmes 2010 a pris son envol hier au centre-ville de Montréal. Et comme en 2000, alors que la Marche mondiale des femmes avait commencé au Québec avant de s'étendre au reste de la planète, l'événement montréalais d'hier n'est que le début d'une nouvelle sensibilisation planétaire. Au cours de l'année, des marches auront lieu dans 70 pays sur cinq continents. En 2010, la Marche mondiale des femmes rallie 4500 organismes dans 150 pays.

En début d'après-midi hier, sous un magnifique soleil venu réchauffer la foule, environ 2000 personnes ont usé leurs souliers pour rappeler aux gouvernements et à la population en général que le combat pour l'égalité n'est pas encore gagné. À 13h15, Alexa Conradi, la présidente de la Fédération des femmes du Québec — l'organisme qui coordonne les activités de la Marche mondiale des femmes — est montée sur un talus du square Phillips pour livrer un discours passionné et résolument à gauche de l'échiquier politique.

«Le caractère anémique des réponses gouvernementales, ces dernières années, l'ampleur de certains reculs, voire l'ignorance envers nos revendications, nous forcent à remettre nos souliers et à marcher, a-t-elle lancé. Les

droits des femmes ne doivent pas être sacrifiés aux aléas du marché. Nous sommes les deux piliers de gouvernement d'inscrire, d'ici le printemps, les revendications du mouvement des femmes à leur agenda politique.»

Plusieurs demandes

Au nombre des revendications, on compte «la lutte contre l'hypersexualisation et la marchandisation du corps des femmes», notamment au moyen d'une loi qui empêcherait les publicités sexistes. On souhaite aussi le retour des cours d'éducation sexuelle au secondaire.

Les groupes présents hier, notamment les centrales syndicales, souhaitent aussi «mettre fin au démantèlement des services publics par le recours à la privatisation». La protection de l'eau, le droit à l'avortement, une hausse du salaire minimum à 10,69 \$ l'heure, le retrait des soldats d'Afghanistan et la signature par le gouvernement canadien de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones font également partie des revendications énoncées hier.

Dans une atmosphère festive alimentée par 25 percussionnistes aux perruques exubérantes et colorées, la foule s'est mise en marche jusqu'au bureau montréalais du premier ministre Jean Charest, situé quelques rues plus loin. On lui a alors remis symboliquement des centaines de souliers usés par 10 ans de combat féministe.

La députée du Parti québécois Louise Beaudoin, qui ac-

compagnait sa chef Pauline Marois hier, soutient que les inégalités perdurent, même au Québec, alors que le salaire des femmes est inférieur à celui des hommes. «On est mieux ici qu'ailleurs, c'est évident, mais l'idéal de l'égalité n'est pas encore atteint. Je suis ici parce que j'y crois, à cet idéal», a dit Mme Beaudoin.

Député de la formation Québec solidaire, Amir Khadir affirme que la violence faite aux femmes demeure une réalité. «On a l'impression que c'est réglé parce que la société ne tolère plus cette violence sexiste, mais sur le terrain, beaucoup de femmes souffrent encore.»

Pour Martine, une jeune femme dans la trentaine qui vit à Longueuil et qui était avec sa fille de cinq ans hier après-midi, le message des féministes de la première heure ne doit pas être oublié. «Je suis là parce que je crois que c'est important de rappeler la lutte des femmes et parce que la sensibilisation et la vigilance ne doivent pas s'arrêter», a-t-elle dit au *Devoir* quelques minutes avant d'entrer dans le cortège de marcheurs.

Dans la foule, les slogans comme «à bas les emplois précaires, pour les femmes un vrai salaire» ou encore «les grandes entreprises nous prennent pour de la marchandise», avaient droit de cité.

Alexa Conradi a dit souhaiter «une société plus égalitaire, généreuse et solidaire». «Alors que la droite fait du chemin, nous appelons à une mobilisation créative», a-t-elle dit aux participants, qui l'ont chaudement applaudie. Et ce clin d'œil au reste du monde: «Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche!»

Le Devoir

DIX ANS DE COMBAT ET DE SEMELLES USÉES



DES FEMMES font parler leurs chaussures. Le Musée de la femme de Longueuil souligne le 10^e anniversaire de la Marche mondiale des femmes avec l'exposition «Le rêve aux pieds», qui évoque l'histoire des sandales, des bottes et des souliers à talons hauts de 32 personnalités féminines québécoises. Pauline Marois, Stéphanie Lapointe, Marie-France Bazzo, Anne-Marie Dussault, Christine St-Pierre et 27 autres femmes, ont cédé leurs chaussures le temps de l'exposition.



Trois femmes, autant de politiciennes: Louise Beaudoin, Lisette Lapointe et Pauline Marois.

À hauteur de femme

Pauline Marois a modifié son image pour accéder au pouvoir

JOCELYNE RICHER

Québec — Pauline Marois considère que le fait d'être une femme nuit toujours à son ascension vers le pouvoir. Elle dit même avoir dû se faire violence et aller contre sa nature profonde, pour se conformer au moule de chef politique, en modifiant son image et sa personnalité, a-t-elle confié en entrevue à *La Presse canadienne*, dans le cadre de la Journée internationale des femmes.

D'un naturel affable, la chef péquiste aura donc mis des années à trouver en elle ce précieux «instinct de tueuse», qui, en politique, fait souvent office d'instinct de survie.

Car «ce n'est jamais le même regard qu'on porte sur un homme» politique, selon celle qui aspire à devenir la première femme première ministre du Québec, à l'occasion des élections générales attendues en 2012.

Maintenant âgée de 60 ans, dont la moitié consacrée à la politique, et armée d'une feuille de route impressionnante, Mme Marois pourrait croire avoir atteint le stade où l'on récolte le fruit de son travail. Mais elle estime devoir toujours surmonter, encore aujourd'hui, une «réticence» qu'elle perçoit dans la population à l'idée de voter pour une femme. Et c'est sans compter cette image qui lui colle à la peau de grande bourgeoisie millionnaire un peu snob, et surtout trop douce pour sortir gagnante au jeu de la rivalité politique.

Perceptions

Elle s'est donc attelée, ces dernières années, à la tâche de changer la perception des gens à son égard, comme elle le mentionnait dans son autobiographie parue en 2008.

Adieu, donc, foulards multicolores, bijoux clinquants et fourrures, et bienvenue aux tailleurs-pantalons stricts aux couleurs sombres, cheveux coupés court et bijoux plus discrets. Pourtant, «c'est contre nature pour moi d'avoir un uniforme», dit Mme Marois. *J'ai-me tellement les couleurs!*

Et le changement, chez elle, n'a pas été que cosmétique. La leader souverainiste s'est aussi astreinte à modifier sa personnalité, pour s'adapter aux règles non écrites du milieu politique, où parfois les couteaux volent bas.

«Certains ont dit: "elle n'a pas l'instinct de tueuse". Mais je peux l'avoir, quand c'est nécessaire», assure-t-elle, pour faire taire tous ceux qui jugent qu'elle manque d'agressivité dans ses échanges en Chambre avec le premier ministre Jean Charest ou de mordant pour critiquer sa gestion et marquer des points. Elle n'hésitera donc pas à «lever le ton», chaque fois que c'est nécessaire, même si cela ne lui vient pas naturellement.

Féministe depuis toujours, la chef du PQ est persuadée que les femmes, une fois au pouvoir, se comportent différemment des hommes — et mieux. Ces femmes ont un style de gestion plus conciliant, et ont démontré qu'elles savaient être «plus près du quotidien» des gens, plus sensibles à leurs besoins.

Mme Marois sait que les attentes seront grandes à son égard, si elle prend un jour le pouvoir. Ses deux priorités: compléter le réseau des services de garde, et inscrire explicitement dans le préambule de la Charte des droits le principe de l'égalité entre hommes et femmes.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

Le SCRS a joué un rôle crucial dans les interrogatoires des détenus afghans

MURRAY BREWSTER
ET JIM BRONSKILL

Ottawa — Des agents du Service canadien de sécurité (SCRS) ont joué un rôle crucial dans les interrogatoires de combattants talibans capturés par les troupes de la coalition internationale en Afghanistan, selon ce qu'a appris La Presse canadienne.

Les espions du SCRS ont travaillé de concert avec des agents de renseignements de la police militaire, alors que le conflit afghan a commencé à devenir hors de contrôle en 2006, selon des documents fortement censurés déposés auprès de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire.

Jusqu'à présent inconnu, le rôle joué par l'agence dans les interrogatoires de détenus ajoute une nouvelle dimension à la controverse provoquée par le traitement réservé aux prisonniers par les forces de sécurité afghanes.

Il soulève également davantage de questions quant aux premières années critiques de la présence des Forces canadiennes à Kandahar, lorsqu'elles se sont retrouvées impliquées dans une guérilla à laquelle elles ne s'attendaient pas.

Le SCRS a reconnu en 2006 que ses membres avaient recueilli des renseignements en Afghanistan. Toutefois, le rôle précis joué par l'agence était demeuré mystérieux.

Le major Kevin Rowcliffe, ancien conseiller d'état-major du commandant des opérations canadiennes à l'étranger, a affirmé à des enquêteurs de la commission d'exa-

men des plaintes que des doutes existaient quant à l'expérience des agents de renseignements de l'armée pour cuisiner les détenus.

«Il y avait pas mal de discussions dans notre quartier général quant à savoir qui était qualifié pour mener les interrogatoires, parce que nous ne parlons pas ici d'interrogatoires de police, nous parlons d'interrogatoires que (censuré) faisaient, pas [la police militaire]», est-il possible de lire dans le compte rendu d'un entretien ayant eu lieu le 6 décembre 2007. Une copie de ce document a été obtenue par La Presse canadienne.

Révélation troublante

La police militaire «était impliquée dans ça, mais elle n'était pas nécessairement impliquée dans les questions relatives aux entretiens ou aux interrogatoires. Ce serait [censuré] ou d'autres gens qui avaient obtenu une formation spéciale pour les interrogatoires.»

Des sources ayant eu accès au document non censuré ont indiqué que les passages supprimés concernaient le SCRS.

Wesley Wark, spécialiste des questions de renseignement, affirme que ces révélations sont troublantes. «Je trouve ça stupéfiant», a déclaré M. Wark, historien à l'Université de Toronto.

Le SCRS est autorisé par la loi à recueillir des renseignements partout dans le monde au sujet de toute menace à la sécurité du Canada. Depuis quelques années, ses agents sont d'ailleurs de plus en plus actifs à l'étranger.

La Presse canadienne

Révision du Code de la sécurité routière

Une occasion ratée de sévir contre l'automobile, dénonce une coalition



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

À peine 1,3 % des Montréalais se déplacent régulièrement à vélo.

ISABELLE PORTER

Québec — Avec sa refonte du Code de la sécurité routière, la ministre des Transports, Julie Boulet, a manqué une belle occasion de réduire la circulation automobile, déplore le Centre d'écologie urbaine de Montréal.

«La ministre ne peut pas dire qu'elle veut améliorer la sécurité et soutenir les projets qui augmentent le nombre d'autos», lance le directeur du Centre, Luc Rabouin. L'organisme, qui s'est associé au Collège québécois des médecins de famille et à la Coalition québécoise sur la problématique du poids, doit présenter demain un mémoire à la commission parlementaire sur le projet de loi 71.

«À peine 1,3 % des Montréalais et Montréalaises se déplacent régulièrement à vélo. Ce qui est très faible en comparaison avec d'autres villes canadiennes (Victoria, 4,8 %) ou européennes (souvent entre 10 et 35 %)\», peut-on lire dans le mémoire qui plaide que les enfants sont de moins en moins nombreux à se rendre à l'école à pied. «La raison majeure de ce comportement est la perception, par les parents et les enfants, d'un danger significatif associé à ces déplacements actifs.»

Dans son dernier rapport, la Table québécoise de la sécurité routière dirigée par Jean-Marie De Koninck a fait douze recommandations pour simplifier la vie des piétons et cyclistes. La question du transport alternatif sera quant à elle abordée dans un

prochain rapport, assure M. De Koninck.

Le projet de loi qui en a découlé inclut deux mesures ciblant les cyclistes: l'obligation pour les adeptes du vélo de douze ans et moins de porter un casque, une mesure décriée par Vélo-Québec, groupe ami du Centre d'écologie urbaine. On donne en outre aux municipalités le pouvoir d'autoriser les cyclistes à rouler en sens inverse dans les rues à sens unique.

«Plus on ajoute des voies, plus il y a d'autos. Nous, ce qu'on veut, c'est inverser le cycle.»

Or pour M. Rabouin, c'est nettement insuffisant et symptomatique de l'optique pro-automobile du ministère des Transports. «Plus on ajoute des voies, plus il y a d'autos. Nous, ce qu'on veut, c'est inverser le cycle. C'est-à-dire: on arrête d'ajouter des voies et on offre des alternatives», plaide le directeur du Centre d'écologie urbaine en rappelant la saga de l'échangeur Turcot à Montréal. «On a beau dire aux enfants de moins de douze ans de porter un casque, il y a 5000 autos de plus chaque année à Montréal, c'est ça qui est dangereux!»

Le Centre qui fait un lien entre le volume de circulation et le phénomène croissant de l'obésité chez les jeunes, réclame divers aménagements pour forcer les voitures à ralentir tels que le rétrécissement des voies et des saillies de trottoirs aux intersections, des dos d'âne, des trottoirs plus larges, des pistes cyclables sécuritaires ou encore la réduction des limites de vitesse.

Le Devoir

EN BREF

Ottawa inscrit Al-Shabaab parmi les terroristes

Ottawa — Un groupe islamiste somalien qui a tenté de radicaliser et de recruter de jeunes Canadiens a été inscrit sur la liste des groupes terroristes du Canada. Le ministre fédéral de la Sécurité publique, Vic Toews, a indiqué hier que la

décision du gouvernement de bannir Al-Shabaab visait à protéger les familles canadiennes contre les activités de cette organisation. Cette liste interdit à toute personne au Canada de même qu'à tout Canadien se trouvant à l'étranger de faire sciemment affaire avec des actifs appartenant à Al-Shabaab ou contrôlés par eux. Al-Shabaab est banni dans plusieurs pays occidentaux. — La Presse canadienne

AbitibiBowater et le SCEP trouvent un terrain d'entente

Après plusieurs mois de négociations, le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) et AbitibiBowater ont annoncé hier qu'ils se sont entendus sur un projet de règlement pour renouveler la convention col-

lective. Le Syndicat a indiqué que la compagnie avait retiré sa proposition de liquider les régimes de retraite, ce qui aurait pu entraîner une réduction des prestations de retraite de 25 % en moyenne. L'entente touche 8000 travailleurs, représentés par 23 sections locales dans 12 usines de pâtes et papiers dans l'est du Canada, dont au Québec et en Ontario. — La Presse canadienne

ROLEX



OYSTER PERPETUAL DATEJUST
EN ACIER ET OR JAUNE 18 CARATS

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

Réseau des femmes d'affaires du Québec inc.



UNIQUE EN SON GENRE

Créé en 1981, le RFAQ a une présence très active dans la plupart des régions du Québec.

Les femmes y adhèrent pour :

Développer et améliorer leur réseau de contacts
Accroître leur visibilité et leur notoriété
Profiter de multiples services et privilèges

Aujourd'hui, c'est l'union, l'entraide et la solidarité qui font la force.

Nicole Beaudoin, O.Q., FCA, MBA 10 794, rue Lajeunesse
Présidente-directrice générale bureau 100, Montréal
1 800 332-2683
www.rfaq.ca



PIERRE
MAISONNEUVE EN SEMAINE 11 H

Aujourd'hui, en direct du Théâtre Capitol de Moncton
Pour ou contre la vente d'Énergie NB Power à Hydro-Québec? Pour participer: 1 877 597-3700
Réal.: Lucie Benoit

95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

Radio-Canada.ca/malsonneuve



ACTUALITÉS

Le Chili entre contrition et entraide

Les Chiliens rendent des objets volés et prient pour les victimes du séisme

PAULINA
ABRAMOVICH

Santiago — Des Chiliens ont rendu hier des centaines d'objets volés dans les pillages survenus après le séisme du 27 février, à l'occasion du premier des trois jours de deuil national dans le pays où de nombreuses messes ont été célébrées en hommage aux victimes.

Des habitants de quartiers déshérités de Concepción (centre-sud) ont abandonné sur des chemins des machines à laver, téléviseurs, réfrigérateurs, matelas, tables ou canapés, pris de remords ou par peur des sanctions annoncées par la police. Leur valeur s'élève à un milliard de pesos (2 millions de dollars), selon la présidente Michelle Bachelet.

L'heure était à la contrition et la solidarité. Aux balcons, des drapeaux chiliens bleu blanc rouge ornés d'une étoile blanche ont été accrochés, tandis que devant les bâtiments officiels, ils étaient en berne. Et les messes se sont succédées dans le pays à 70 % catholique.

À Constitución, station balnéaire balayée par le tsunami qui a suivi le séisme, le père Teodomiro Gutiérrez a exhorté les fidèles à ne pas regretter les pertes matérielles et à renouveler leur foi. «Le Seigneur est sage. Il a permis ces choses... pour nous montrer, au moment le plus opportun, ce qui est vraiment important», a-t-il dit devant 200 personnes dans l'unique église demeurée intacte.

À Talca, la principale église, très abîmée, n'a pu accueillir les fidèles qui ont célébré la messe en plein air. «J'avais besoin d'écouter quelque chose de Dieu», avoue une femme en sanglots.



CLAUDIO SANTANA AGENCE FRANCE-PRESSE

La présidente, Michelle Bachelet (notre photo), a évalué hier à un milliard de pesos la valeur des biens volés puis rapportés aux autorités par des pillards repentis.

Espérant un miracle, les secouristes ont repris hier à Concepción les fouilles d'un immeuble de 15 étages suspendues la veille, à la recherche d'un homme de 26 ans qui serait prisonnier des ruines depuis huit jours.

Au total, 452 tués ont été identifiés, mais le bilan pourrait dépasser les 800 morts. Outre les pertes humaines, un demi-million de logements ont été détruits, obligeant leurs habitants à dormir dans la rue.

Dans les zones dévastées, secourées par une nouvelle réplique de magnitude 5,5 hier, l'aide officielle et les dons particuliers parvenaient aux sinistrés, distribués par des soldats ou des volontaires, en majorité étudiants. L'électricité a été rétablie à 80 % dans le pays et le

couvre-feu nocturne a été réduit à Concepción.

Le séisme de magnitude 8,8 du 27 février avait donné lieu à de violentes scènes de pillages en raison des pénuries d'eau et de nourriture. Mais certaines personnes avaient profité du chaos pour s'emparer de toutes sortes d'objets.

Ces images diffusées dans le monde entier ont blessé la fierté du Chili qui se considère comme un modèle de stabilité politique et économique en Amérique latine. Les faits ont révélé que le pays, un des plus développés de la région, est aussi un des plus inégalitaires.

Le nouveau président, l'entrepreneur multimillionnaire Sebastian Pinera, va remplacer Michelle Bachelet jeudi 11 mars. Son premier objectif

sera de mettre le pays en branle pour sa reconstruction et de remonter le moral des Chiliens.

Face à la catastrophe, Michelle Bachelet a dû déployer 14 000 soldats et appeler à l'aide internationale, mais sa réponse est jugée «tardive et inefficace» par 60,4 % des habitants de Santiago, où vit plus d'un tiers des 16 millions de Chiliens, selon un sondage publié hier dans *El Mercurio*.

Les travaux de réparation des infrastructures endommagées coûteront jusqu'à 1,2 milliard de dollars (880 millions d'euros) sur les trois ou quatre années à venir, selon le ministre des Travaux publics, Sergio Bitar.

Agence France-Presse

La zone euro aidera la Grèce, si nécessaire, promet Sarkozy

Paris — Nicolas Sarkozy a déclaré hier que les pays de la zone euro, y compris l'Allemagne, étaient prêts à venir en aide à la Grèce si nécessaire.

Le président français, qui s'exprimait à l'issue d'un entretien avec le premier ministre grec, George Papandréou, a annoncé en outre des initiatives à venir pour lutter contre la spéculation dont Athènes se dit victime sur les marchés.

Il n'a pas voulu en dire plus sur le sujet, mais le chef du gouvernement grec a évoqué par la suite des mesures concernant le marché des CDS (credit default swaps), un produit financier qui permet de se couvrir contre les risques de défaut d'un emprunteur, impliquant l'Allemagne, la France et l'Eurogroupe.

«Vous en saurez plus demain ou après-demain. C'est une initiative destinée à trouver une solution contre les spéculateurs», a-t-il dit hier à des journalistes.

Nicolas Sarkozy a indiqué que la solidarité de la zone euro s'exprimerait par des «moyens concrets, précis». «Face à cette situation difficile, les principaux acteurs sur la scène européenne, nous sommes décidés à faire ce qu'il faut pour que la Grèce ne soit pas isolée», a-t-il déclaré.

Il a ajouté que la chancelière allemande, Angela Merkel, avec qui il a eu hier après-midi un entretien téléphonique de 45 minutes, était «solidaire de ces décisions».

Pour le président français, la Grèce, qui vient de s'engager à prendre des mesures supplé-

mentaires pour abaisser de quatre points son déficit public, afin de le ramener à 8,7 % du PIB, «a pris avec détermination les mesures qui s'imposent» pour assainir ses finances.

«Le gouvernement grec a pris les mesures qu'on attendait de lui, les États de la zone euro doivent désormais être prêts à prendre les leurs. La France, en étroite liaison avec ses partenaires, fera le nécessaire», a-t-il souligné.

Comme à Berlin vendredi, George Papandréou a déclaré que son pays n'avait pas besoin de financements spécifiques, mais voulait aujourd'hui emprunter sur les marchés à «des taux similaires, peut-être pas identiques, mais similaires et comparables à ceux de la zone euro».

Confrontée à la défiance des investisseurs, la Grèce doit actuellement faire appel aux marchés à des taux de plus en plus élevés — près de 3 % au-dessus de ceux de l'Allemagne pour un emprunt de cinq milliards d'euros à cinq ans.

Nicolas Sarkozy est allé dans le sens d'Athènes qui voit dans cet écart important le poids de spéculateurs jouant la possibilité d'un défaut de paiement sur le marché, non régulé, des CDS.

Il a précisé que la ministre de l'Économie, Christine Lagarde, travaillait sur le sujet en liaison avec la Banque centrale européenne et la Commission européenne.

Reuters

ICESAVE

Reykjavik contraint de négocier, et vite!

Par voie de référendum, les Islandais ont refusé massivement de payer la facture

MARC PREEL

Reykjavik — L'écrasante victoire du non au référendum sur l'accord Icesave a mis sous pression le gouvernement de Reykjavik pour renégocier avec le Royaume-Uni et les Pays-Bas le remboursement de la dette de la banque, dont les Islandais refusent de payer la facture.

«Le référendum passé, il est de notre devoir de trouver une issue aux négociations», a déclaré le chef du gouvernement de coalition de gauche, Johanna Sigurdardottir, après le verdict sans appel du scrutin de samedi.

Reykjavik a assuré qu'il allait «continuer dans les prochains jours ses efforts déterminés pour trouver une solution satisfaisante» avec Londres et La Haye. Le non l'a emporté avec 93,2 % des suffrages, contre seulement 1,8 % pour le oui, selon les résultats définitifs, pour une participation finale de 62,7 %.

Ce résultat «est un message tellement fort que le gouverne-

ment ne peut pas rester sur les mêmes bases de négociation» entamées avec les gouvernements britannique et néerlandais, estime Olafur Isleifsson, professeur d'économie à l'Université de Reykjavik.

Quelque 230 000 Islandais ont été appelés samedi à se prononcer sur un accord organisant le remboursement par Reykjavik de 3,9 milliards d'euros avancés par Londres et La Haye pour indemniser leurs citoyens lésés par la faillite de la banque islandaise sur Internet Icesave en octobre 2008.

La perspective d'un non, jugé difficilement évitable dès la convocation du référendum début janvier, a poussé Reykjavik à tenter ces dernières semaines — jusque-là en vain — de trouver un nouvel accord avec Britanniques et Néerlandais.

Au cours des négociations, les Islandais ont paradoxalement reçu une offre améliorée, mais ils l'ont déclinée sous la pression des partis d'opposition.

Le ministre britannique des Finances, Alistair Darling,

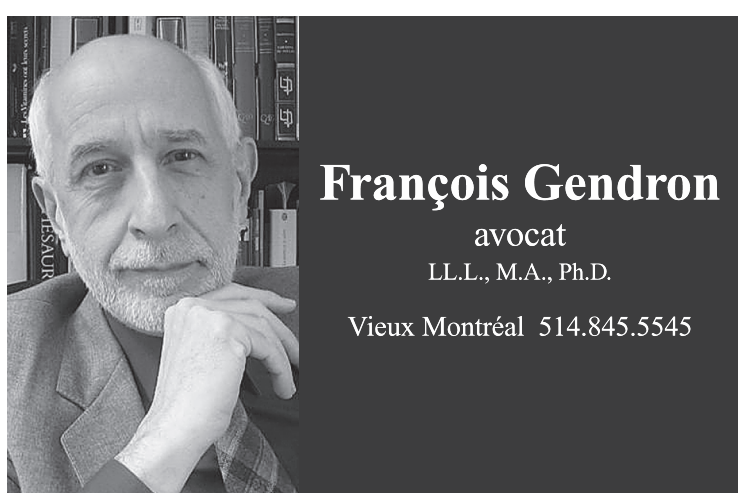
s'est déclaré hier prêt «à être flexible» dans les négociations. La Haye a dit rester «impliqué dans la recherche d'une solution», tout en se disant «déçu» que l'accord Icesave ne soit pas encore entré en vigueur.

À Bruxelles, la Commission a assuré que les négociations d'adhésion de l'Islande et le règlement de l'affaire Icesave étaient «deux processus séparés».

Le président islandais Olafur

Grimsson, instigateur du référendum, a appelé hier le premier ministre britannique, Gordon Brown, à «l'initiative» pour sortir de l'impasse, tandis que le ministre des Finances Steingrímur Sigfússon a souligné la nécessité de régler le dossier Icesave avant les élections britanniques et néerlandaises prévues en mai et juin.

Agence France-Presse



François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

COLLOQUE

Dans le cadre du centième anniversaire du journal *Le Devoir*, l'École des médias de l'Université du Québec à Montréal présente

100 ans de regards sur l'information

UQÀM

LE DEVOIR :
la quête de sens à l'heure du Web 2.0

Amphithéâtre du Cour des sciences
200, rue Sherbrooke Ouest
Métro Place-des-Arts

Jeudi 11 mars de 19h à 23h
Ouvert au public

WEB

MICHEL
DÉSAUTELS

EN SEMAINE 15 H

CASABLANCA - MONTRÉAL

Les milliers de travailleurs qualifiés qui viennent du Maroc pour tenter leur chance au Québec réalisent-ils leur rêve ?

Série de reportages: Michel Labrecque Real-coord.: Philippe Brazeau

95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

Radio-Canada.ca/desautels



ÉDITORIAL

Femmes

Le recul

Ce qu'il y a de plus frappant dans tout le débat sur le niqab, c'est précisément qu'il y ait débat. Comme si certaines valeurs que l'on croyait communes au Québec s'effritaient au profit d'un individualisme de plus en plus exacerbé. Qui donc, en ce 8 mars, s'indigne encore des symboles de soumission des femmes?

Il y a à peine plus de cinq ans — une éternité! —, le rapport Boyd sur les tribunaux islamiques était rendu public en Ontario. Applaudi par plusieurs au Canada anglais, ce rapport de Marion Boyd, ancienne ministre néodémocrate et féministe affichée, faisait la part belle à l'ouverture aux différences jusqu'à l'acceptation par l'État d'arbitrages religieux.

Le premier ministre de l'Ontario tergiversa, mais il finit par se rendre au bon sens et stopper ce projet que nous avons qualifié de délirant, ce qui n'avait alors choqué personne, car au Québec, la proposition ontarienne était unanimement dénoncée. Notre société distincte, forte n'est-ce pas de ses principes égalitaires, ne permettrait jamais de tels dérapages, et les féministes d'ici n'avaient rien à voir avec leurs consœurs multiculturalistes du ROC prêtes à tout comprendre et justifier, de la sagesse des tribunaux religieux aux avantages pour les femmes de la polygamie.

Quelque temps plus tard, la présence des femmes dans l'espace public fut à son tour l'objet de discussions. À l'occasion d'un impressionnant procès qui vit parader, à Brampton, 17 accusés de complot terroriste, il y eut pour la première fois sur nos petits écrans des femmes d'ici qui disparaissaient complètement sous leur niqab noir, toutes semblables, interchangeable, sans identité. Le spectacle était choquant pour quiconque croit à l'égalité des sexes: nous l'avions écrit, n'avions reçu que des appuis. Mais l'Ontario était loin: tout cela, bien sûr, n'existait pas ici...

Quand il fut à nouveau question du corps des femmes, en cette même année 2006, ce fut plutôt lorsqu'un YMCA de Montréal accepta d'installer des fenêtres givrées à sa salle d'exercices pour que la communauté hassidique voisine ne puisse pas voir des femmes s'entraîner. Ce fut le tollé: il était entendu que les femmes, au Québec, n'avaient pas à avoir honte de leur corps quand elles se livrent à des activités tout à fait décentes. Sauf dans les milieux fondamentalistes, ces arguments faisaient consensus.

Depuis, le temps a passé, et l'intégrisme religieux n'a évidemment pas reculé. Mais peu à peu, le regard change. Par exemple, le voile islamique fait maintenant à ce point partie du paysage que s'interroger à son égard renvoie aujourd'hui au camp des intolérants — alors que le mot hidjab vient d'un terme arabe qui signifie cacher, dérober aux regards, et qu'il n'est pas un impératif religieux. L'analyse féministe d'ici l'a plutôt rendu acceptable.

Quant à la burqa et au niqab, le débat de janvier en France a fait affirmer qu'au Québec, le phénomène était quasi inexistant, donc qu'il ne cause aucun problème... Jusqu'à la semaine dernière, où l'on a finalement appris qu'il se trouve des femmes en niqab dans des établissements d'enseignement, et que certains s'efforcent jusqu'à l'inraisemblable de les contenter!

Depuis cette révélation, on discute. Il y a beaucoup d'indignation, certes, mais il s'en est trouvé plusieurs, dont des femmes, pour déplorer que l'étudiante en niqab ait été expulsée, ou pour ramener le niqab à un strict problème de communication ou de sécurité. Et puis, surtout, est revenu à répétition cet argument imparable: «Pourquoi interdire si ça ne me dérange pas personnellement?»

Si notre avenir, c'est de n'être qu'une addition d'individus strictement soucieux de leurs choix personnels, alors c'est le sens même de société qui nous échappe. Pour les femmes, c'est là une dangereuse dérive. Le triomphe de l'individualisme couplé au poids des traditions culturelles est pour elles, en termes symboliques pour la société, en pratique pour certaines, une prison.

Il y a eu, ici comme ailleurs, un travail collectif, très dur, très long, pour que les femmes accèdent à la Cité. L'égalité n'est pas encore acquise, ni sur le marché du travail ni dans la vie personnelle. Cette lutte ne doit pas pour autant empêcher de dénoncer les symboles. Ici, les femmes ne se cachent pas et il ne faut pas craindre de l'assumer.

Le gouvernement Charest s'est dit prêt à agir à cet égard: les services publics devront être reçus à visage découvert, a-t-il indiqué. Si cela s'avère, le Québec serait à l'avant-garde, même de la France. Jean Charest a imposé depuis longtemps la parité hommes-femmes au Conseil des ministres. Au nom de l'égalité des femmes, l'heure est venue de faire preuve de nouvelle audace.

jboileau@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEÉ BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



L E T T R E S

Ce qui s'appelle «vouloir»

Lettre à Lucien Bouchard et à ses partisans

Tu as raison, Lucien: cessons de nous battre en vain pour atteindre l'inaccessible étoile, retombons sur terre. Soyons réalistes; baïssons les bras. Après tout, on n'est jamais «prêts» à faire l'indépendance. Quand tout va bien, soit les fédéralistes ne disent rien, défendant ainsi le statu quo, soit ils claironnent: «À quoi bon l'indépendance, si tout va bien.»

Quand tout va mal au contraire, comme en ce moment semble-t-il, c'est encore moins le temps, puisque l'on aurait des choses plus urgentes à régler. Mais comment les régler, justement?

Ceux-là font mine d'oublier que c'est précisément dans le système fédéral que, depuis 143 ans, le Québec patauge et stagne, tirant péniblement sa misérable épingle du jeu. Et seulement, en plus, quand les autres provinces acceptent de la lui laisser tirer.

L'indépendance serait très certainement une façon nouvelle d'affronter les problèmes réels auxquels le Québec est confronté. Voilà la seule solution que les Québécois n'ont pas encore essayée. Elle pourrait déboucher sur des solutions très concrètes. Vous pourriez être surpris, Monsieur Bouchard.

Mais pour ça, il faudrait de l'audace ou, comme le disait dans *Gouverner ou disparaître* l'écrivain Pierre Vadeboncoeur, mort le mois dernier, il faudrait «ce qui s'appelle vouloir». Chose certaine, ce n'est pas en suivant d'anciens leaders déçus et déprimés que les Québécois vont cultiver une telle volonté.

Jean-François Vallée
Saint-Philippe-de-Néri, le 2 mars 2010

Pris au piège du débat religieux

L'assimilation du port du voile intégral à l'expression des sentiments religieux mène au piège du débat hasardeux sur la place des signes religieux dans l'espace public. En toute logique, ce qui devrait guider l'interdiction de la burqa et du niqab relève plutôt des préoccupations légitimes et non confessionnelles concernant les barrières à la communication et à la sécurité imposées à tous ceux qui entrent en contact avec une personne voilée. Certains voudraient interdire le port du voile intégral au nom de la laïcité. Ainsi présenté, cet interdit se heurterait sans doute à la Charte des droits et libertés. Toutefois, celle-ci ne pourra brimer le droit à la sécurité et à la communication libre, qui se trouvent entravées par le voile. Le débat sur le voile intégral a assez duré: le gouvernement devrait proscrire rapidement le niqab et la burqa dans tous les services publics, aussi bien pour les dispensateurs que pour les utilisateurs.

Jana Havrankova
Saint-Lambert, le 4 mars 2010

Amiante chrysotile: l'heure des choix a sonné

Après avoir beaucoup lu et participé à quelques colloques sur la question, l'image que je me suis faite de la manipulation du chrysotile est la suivante. On peut manipuler le chrysotile de façon relativement sécuritaire tout autant que l'on peut manipuler des matières radioactives. On a bien appris que la radioactivité induisait des cancers et les protocoles de manipulation des matières ra-

dioactives sont extrêmement rigoureux. On peut probablement manipuler le chrysotile de façon aussi sécuritaire si on applique la même rigueur. Évidemment, il ne viendrait à personne l'idée de produire des objets pour consommation grand public à partir d'uranium enrichi sous prétexte que c'est un métal bien résistant... De même, il faut réserver l'usage du chrysotile à des créneaux bien pointus, là où il n'existe aucune autre solution. Dans ce cas, il est probable que la seule récupération du chrysotile que l'on a produit depuis plus d'un siècle servira à combler ces besoins pour plusieurs siècles encore.

À partir de là, le rôle des syndicats, qui est de veiller au bien-être des travailleurs et de leurs familles, devrait être de s'assurer que l'on convertisse rapidement les économies des régions qui produisent du chrysotile parce qu'il n'est pas juste que ces familles paient pour les fermetures inévitables des mines et des manufactures qui extraient ou utilisent encore le chrysotile. Les syndicats devraient poser sur la place publique la responsabilité sociale des grandes compagnies qui ne sont plus dans le marché du chrysotile, mais qui ont tout de même construit leur capital sur la santé et la mort prématurée de milliers de travailleurs et de membres de leur famille. À court terme, nos gouvernements doivent investir pour soutenir la conversion économique de ces régions, mais ils doivent aussi récupérer les sommes investies des mains des corporations qui ont bénéficié et qui bénéficient encore dans certains cas de l'exploitation du chrysotile.

Yv Bonnier Viger
Médecin spécialiste en santé communautaire et ancien délégué syndical chez les Métallus (FTQ)
Le 4 mars 2010

LIBRE OPINION

Droits et Démocratie: absent du podium

RENÉ PROVOST

Directeur du Centre sur les droits de la personne et le pluralisme juridique et professeur de droit à l'Université McGill

En encourageant les athlètes canadiens en compétition à Vancouver à se hisser parmi les meilleurs au monde, nous célébrons une certaine idée de ce que représente ce pays, nous projetons l'image d'une nation forte, diversifiée et engagée dans la poursuite de ses idéaux.

Pendant ce temps, à l'autre bout du pays, la confirmation de Gérard Latulippe à titre de président de Droits et Démocratie et le congédiement des trois dirigeants de l'organisme accélèrent la débâcle entourant Droits et Démocratie, menaçant une autre facette tout aussi importante de ce que plusieurs considèrent comme étant la nature même du Canada: un modèle offert au reste du monde d'une société inclusive au sein de laquelle les libertés sont respectées et la diversité, célébrée.

Un vrai rôle

Ne vous y méprenez pas: Droits et Démocratie n'est pas un obscur bureau gouvernemental grâce auquel des bureaucrates se baladent aux quatre coins du monde pour assister à des conférences inutiles.

Bien au contraire, Droits et Démocratie est probablement la première et la seule institution

canadienne à assumer un véritable rôle international, grâce à 20 années d'action dynamique et créative. Elle fait partie intégrante d'une certaine conception du Canada qui a fait du pays l'un des principaux contributeurs aux opérations de maintien de la paix des Nations unies, un joueur clé des négociations relatives au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et le moteur qui a conduit à la conclusion de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Malgré le fait qu'il ne figure pas au rang des grandes puissances, le Canada a réussi à accomplir tout cela en raison de la crédibilité dont il jouit et qu'a bâtie, en plusieurs années, un petit groupe d'institutions canadiennes, au sein duquel Droits et Démocratie occupe une place non négligeable.

Le linge sale de Droits et Démocratie lavé en public, marqué par le décès tragique de Rémy Beauregard, est devenu un incident dont la visibilité a largement dépassé nos frontières et eu des répercussions notamment en Israël, en Irlande et en Afghanistan.

Un outil du gouvernement

Jusqu'à maintenant, on considérait que Droits et Démocratie reflétait la force du modèle canadien de la protection des droits de la personne et de la gouvernance démocratique. Les fonds que l'organisme reçoit du gouvernement

lui permettent d'élaborer d'ambitieux programmes en portée et en durée, d'une envergure dont les ONG ne peuvent que rêver.

Tout en exerçant une influence typiquement canadienne, sans coût politique pour les affaires étrangères du Canada, l'organisme pouvait conclure des collaborations avec des entités habituellement méfiantes des motifs ultimes d'agences gouvernementales, car il était perçu comme une entité indépendante de l'État.

Ce que l'on retiendra désormais des récents événements est que Droits et Démocratie n'est pas un organisme indépendant, mais plutôt un outil permettant au gouvernement au pouvoir de poursuivre des objectifs spécifiques en matière de politique étrangère.

Alors que l'ACDI s'attachait déjà à élaborer des politiques similaires, l'on a justifié la création de Droits et Démocratie en soulignant la nécessité de se doter d'un organisme indépendant ayant son siège au Canada et grâce auquel l'on ouvrirait de nouveaux canaux pour diffuser le modèle canadien en matière de protection des droits de la personne et de démocratie. Pour un investissement financier qui correspond, selon les rapports, à environ 0,003 pour cent du budget de l'ACDI, il s'agissait d'une très, très bonne affaire.

On n'imagine pas qu'une institution comme Droits et Démocratie puisse jouer un rôle utile sans bénéficier d'un certain niveau d'autono-

mie, réelle et perçue, par rapport à la ligne d'action politique du gouvernement fédéral. À défaut, elle pourrait tout aussi bien devenir un simple programme de l'ACDI. Comme l'illustre bien le pouvoir judiciaire, l'idée d'une entité financée par le gouvernement bien qu'isolée de l'interférence politique est pourtant banale.

Retrouver un appui bipartisan

Comment peut-on sauver cette composante unique de l'arsenal du Canada qui contribue à un plus grand respect des droits de la personne et des principes de démocratie dans le monde? Nous aurions tort de croire que l'on puisse facilement convaincre la communauté internationale en entreprenant une opération superficielle de maquillage.

Sans égard aux torts reprochés, la tempête politique résultant de cette affaire a privé le présent conseil de la crédibilité nécessaire pour soutenir l'organisme. Le conseil d'administration tout entier devrait être remplacé par des membres qui jouissent d'un appui bipartisan, ouvrant ainsi la voie à la nomination d'un nouveau président apte à rétablir la réputation de Droits et Démocratie et, ce faisant, sa raison d'être.

Le Canada a investi pendant vingt ans pour se doter d'une institution unique en son genre. On semble tout faire aujourd'hui pour la vider de son contenu et ne laisser qu'une coquille vide sans utilité réelle.

IDÉES

La gestion du pluralisme religieux au Québec

Comment déroger à la Charte canadienne sans déroger à la liberté de religion

LOUIS-PHILIPPE LAMPRON

Professeur assistant en droits et libertés de la personne, Faculté de droit, Université Laval

Le récent cas d'une immigrante dont les convictions religieuses individuelles impliquaient qu'elle porte un niqab et qui fut exclue, pour cette raison, d'un cours de francisation au sein d'un établissement d'enseignement public québécois soulève, une fois encore, la très délicate problématique des limites aux accommodements religieux pouvant être consentis au sein des institutions publiques.

Saisie d'une plainte par l'immigrante en question, la Commission des droits de la personne du Québec (CDPDJ) devra trancher cette question au cours des prochains mois et, pour ce faire, devra fonder son raisonnement sur les très minces «balises juridiques» qui ont été établies par la Cour suprême du Canada pour permettre aux institutions de justifier un refus d'accommodement.

S'agissant de ce cas spécifique, les experts de la scène juridique et politique ont été nombreux à affirmer au cours des derniers jours que les critères actuellement définis en droit canadien pour justifier une atteinte à une conviction religieuse donnée devraient permettre à la CDPDJ de conclure que la décision du cégep Saint-Laurent n'est pas contraire aux Chartes canadienne et québécoise.

Malgré le fait qu'une telle décision nous apparaîtrait tout à fait souhaitable et conforme avec une interprétation moderne et progressiste des droits et libertés fondamentaux, il nous semble plutôt que l'interprétation des «balises limitatives» qui est actuellement celle de la Cour suprême du Canada risque fort d'empêcher la CDPDJ de justifier la décision du cégep Saint-Laurent au sens de la Charte québécoise, tout comme elle l'avait empêchée de conclure que la pratique d'accommodement ayant cours à la SAAQ (qui permettait à certains bénéficiaires de demander, pour des motifs religieux, de ne pas passer leur test de conduite avec un évaluateur de sexe opposé) constituait un «accommodement déraisonnable».

Rappelons-nous par ailleurs que ces mêmes balises ont permis à la Commission ontarienne des droits de rendre, le 4 mars 2009, un avis appuyant la requête d'une femme qui désirait témoigner dans le cadre d'un procès pour agression sexuelle en portant un niqab.

Cette difficulté juridico-conceptuelle nous semble caractéristique des importants obstacles qui sont posés par la jurisprudence de la Cour suprême du Canada en ce qui concerne plus généralement toute mesure qui aurait pour objectif de mettre en œuvre le modèle politique de l'interculturalisme, dont les assises reposeraient, entre autres choses, sur une relative primauté de certains principes et valeurs collectives incluant le respect de la langue française et le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes.



REUTERS

Les droits et libertés fondamentaux n'ayant d'universel que leur libellé, la portée qui sera conférée aux différents objets de protection consacrés par ces mêmes droits variera énormément en fonction du modèle politique au sein duquel ils doivent être interprétés (qu'il suffise de penser, à cet égard, aux portées très différentes qui ont été conférées aux notions de liberté religieuse en France et au Canada).

Le Québec lié

Au Québec, tous les droits qui sont protégés par la Charte canadienne le sont également par la Charte québécoise. Or, le statut constitutionnel de la Charte canadienne a actuellement pour effet de réduire au statut de simples «doublons» les droits et libertés qui sont également protégés par la Charte québécoise et, ce faisant, de court-circuiter toute possibilité d'interprétation interculturelle des droits et libertés fondamentaux protégés sur le territoire québécois puisque l'article 27 de la Charte canadienne prévoit expressément que l'interprétation des droits fondamentaux doit «concorde avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens».

Ainsi, c'est l'interprétation multiculturelle actuelle des droits à la liberté religieuse et à l'égalité qui fait obstacle, en principe, à toute mesure qui viserait à se rapprocher du modèle laïc français en matière de gestion du pluralisme religieux (ne serait-ce que pour mettre en œuvre une des recommandations du Rapport Bouchard-Taylor et limiter le droit de porter des symboles religieux pour certaines catégories de fonctionnaires publics), et non pas les dispositions protégeant les convictions religieuses en elles-mêmes.

La clause dérogatoire

À cet égard, il nous semble que la validité de toute intervention gouvernementale visant soit à limiter le port de symboles religieux dans l'espa-

ce public, soit à assurer que le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes soit pris en considération de manière significative à l'étape de la justification d'une atteinte aux convictions religieuses d'un individu passe par un arrachement de la Charte québécoise du joug qui lui est actuellement imposé par la Charte canadienne.

Le recours à la clause dérogatoire pour les articles 2a) et 15 de cette même Charte, joint à une modification substantielle de la Charte québécoise (qui devrait notamment inclure une clause interprétative similaire à l'article 27 de la Charte canadienne, mais circonscrivant plutôt l'interculturalisme), permettrait à notre avis de rééquilibrer un balancier qui, pour l'heure, tend vers un modèle politique d'intégration (le multiculturalisme) dont certains aspects ne semblent pas correspondre à celui résultant, au Québec, d'un important consensus social (l'interculturalisme).

Une telle modification, non seulement ne pourrait pas être considérée comme une dérogation aux dispositions protégeant les convictions religieuses des individus (qui demeureraient protégées supralégislativement au Québec par les articles 3 et 10 de la Charte québécoise), mais forcerait également les tribunaux québécois — et la Cour suprême du Canada — à réévaluer l'entièreté des principes établis en matière de protection des convictions religieuses à la lumière des modifications interprétatives apportées à la Charte québécoise.

Pour autant qu'il ne serve pas la mise en œuvre de mesures trop radicales (par exemple l'interdiction, tous azimuts, du port des symboles religieux pour les fonctionnaires publics québécois ou l'établissement d'une hiérarchie formelle stricte au profit de l'égalité entre les hommes et les femmes), ce recours à la clause dérogatoire de la Charte canadienne nous apparaîtrait donc une manière tout à fait légitime d'assurer le respect d'une approche interculturelle en matière de gestion du pluralisme religieux au Québec.

L'égalité entre femmes et hommes s'applique-t-elle aux travailleuses de l'État?

FRANÇOISE DAVID

Présidente et porte-parole, Québec solidaire

ÉMILIE GUIMOND-BÉLANGER

Responsable commission nationale des femmes, Québec solidaire

Elles sont des centaines de milliers à travailler pour le gouvernement du Québec. Enseignantes, secrétaires, infirmières, travailleuses sociales, techniciennes de laboratoire, fonctionnaires, elles forment 75 % des 500 000 employés de l'État québécois. Et sont en négociation en ce moment pour obtenir un contrat de travail qui rendra justice à leur dévouement, reconnaîtra leur compétence et leur permettra de retrouver un pouvoir d'achat perdu avec le décret qui a fixé leurs salaires en 2005.

Comment pourrait-on se passer d'elles? Ces infirmières qui soignent sans relâche et qui multiplient les heures supplémentaires obligées. Ces agentes qui, avec patience et courtoisie, desservent une population parfois excédée des difficultés bureaucratiques. Ces enseignantes qui aiment et dorlotent nos enfants. Ces intervenantes jeunesse à qui l'on demande de porter un jugement éclairé sur les difficultés de nos ados. Ces préposées qui bichonnent nos vieux parents et sont parfois les seules à leur sourire. Peut-on imaginer une société fonctionnelle sans les travailleuses des services publics?

Pourtant, lorsqu'il est question de les payer convenablement, tous les gouvernements que l'on a connus à Québec renâclent. Des chroniqueurs et éditorialistes s'inquiètent de la santé des finances publiques et prient les travailleuses syndiquées de présenter des demandes salariales modestes.

Des écarts criants

Parmi ces bien-pensants de la santé de nos finances publiques, il se trouve des gens qui sur d'autres questions nous répètent qu'au Québec, les femmes et les hommes sont égaux et que cela n'est pas négociable. Fort bien. Mais alors, comment tolérer des écarts salariaux criants entre infirmières et policiers, entre intervenantes sociales et ingénieurs, entre techniciennes de laboratoire et conducteurs de locomotive?

Pourquoi les métiers historiquement masculins demeurent-ils souvent mieux payés que les métiers dits «féminins» malgré l'existence depuis plus de 10 ans d'une loi sur l'équité salariale? Serait-ce qu'au fond, la société considère qu'il est normal que des milliers de femmes sous-payées, souvent précaires, aux horaires insoutenables, s'occupent des personnes vulnérables puisque tel est leur rôle «naturel»?

Il y a à peine quelques années, on appelait celles qui s'occupent gratuitement et à temps plein d'une personne en perte d'autonomie, des aidantes «naturelles». Dans 85 % des cas, il s'agissait de femmes.

Le vocabulaire a changé — on dit maintenant proches aidantes —, mais la réalité demeure la même: la société, les patrons, les gouvernements ont de la difficulté à considérer que le travail des femmes mérite son juste prix.

En ce 8 mars 2010, Québec solidaire veut rappeler au gouvernement Charest que les employées des services publics méritent mieux qu'une tape sur l'épaule: une convention collective juste et équitable pour elles et pour leurs collègues masculins. Où trouver l'argent? Certainement pas dans la poche de la classe moyenne et des travailleurs et travailleuses au salaire minimum. La campagne courageopolitique.org propose plutôt d'autres avenues: des redevances pour les minières, moins d'aide de l'État aux grandes entreprises, un palier supplémentaire d'imposition pour les très hauts revenus.

L'égalité est à ce prix.

Port du niqab

Le visage découvert

On fait fausse route en ramenant le port du voile islamique en société à un simple problème «d'accommodement religieux»

CLAUDE MARTIN

Québec

Le port du voile en public semble poser des problèmes à plusieurs sociétés occidentales (et pas seulement au Québec), et cette question suscite actuellement de nombreux débats un peu partout. La présente réflexion a pour objectif de clarifier les enjeux à ce sujet et de proposer une façon d'aborder cette question au Québec dans l'intérêt de tous.

Dans son livre *Le Singe nu* paru en 1967 et vendu à plus de dix millions d'exemplaires, l'éthologue anglais Desmond Morris analysait les comportements humains en les comparant à ceux des animaux. Je me souviens très bien de ses observations sur l'importance du visage dans toutes les communications entre individus.

C'est en effet par l'observation du visage des autres qu'il est possible d'établir une saine communication, parce que tout échange entre individus s'établit à partir de la perception de ses sentiments que révèle bien son visage, lorsqu'il est visible (colère, satisfaction, étonnement, agressivité, besoin de domination, etc.). Morris constatait à ce titre la simple difficulté de contact avec un individu portant des lunettes fumées: cela fait paraître trop «agressifs» (et donc dominants) les yeux

du porteur de lunettes fumées, devant qui les interlocuteurs baissent généralement les yeux ou détournent le regard pour se protéger de l'agression...

On fait donc fausse route en ramenant le port du voile islamique en société à un simple problème «d'accommodement religieux», en y percevant un signe inacceptable de soumission de la personne qui porte le voile: c'est une mauvaise interprétation de la réalité puisque le problème en cause n'est en rien une cause religieuse, mais plutôt un problème relié à la capacité de communiquer.

Ce qui indispose les gens en contact avec des personnes portant le voile intégral (qui cache entièrement le visage), c'est qu'ils perçoivent plutôt le fait de cacher son visage comme un «refus de communication», ce qui se traduit par une frustration de la part de ceux qui ne masquent pas leur visage.

La personnalisation des échanges fait partie des progrès de la civilisation, et nos sociétés tolèrent très mal les échanges anonymes parce qu'ils autorisent l'auteur qui cache son identité à ne pas assumer sa part de responsabilité dans les échanges. Je me rappelle très bien la frustration manifestée par le public, lors de la crise d'Oka, lorsque le ministre Ciaccia a accepté de signer une entente avec un *warrior* complètement masqué et dont personne ne pouvait connaître l'identité.

La distinction avec le voile

À partir de ces considérations éthologiques, on peut également comprendre pourquoi la société a beaucoup moins d'objections à accepter le port du voile islamique qui découvre complètement le visage: il ne constitue en rien un obstacle aux communications puisqu'il permet d'observer sans entrave les réactions et les émotions de la personne qui porte le voile.

De toute façon, la société québécoise a bien accepté dans le passé les religieuses qui portaient toutes un voile: personne n'a alors senti le besoin de leur faire un «procès religieux» alors qu'il s'agissait bel et bien d'un symbole religieux! C'est qu'aucun des voiles des religieuses ne leur cachait intégralement le visage, ce que l'on peut reprocher au niqab et à la burqa, mais pas au hidjab, qui est, selon moi, tout à fait acceptable (et souvent très beau). De vieilles religieuses, qui ne portent plus le voile maintenant, jugent même que le voile leur épargnait la nécessité de «passer chez le coiffeur», ce qu'elles jugent maintenant nécessaire...

En conclusion, la réaction de la société civile au port du voile devrait s'inspirer exclusivement de sa capacité de nuisance à des communications normales en société. Une personne qui se cache intégralement est donc une «non-personne» que nous devrions alors ignorer.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre) ; information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter) ; information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre) ; information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Eric Desrosiers (reporter), Alexandre Shields (reporter), Dominique Remy (pupitre) ; information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies) ; Michel Garnier (cartooniste) ; Andréanne Béland, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices) ; Paul Cauchon et Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Jacques Coulombe et Emilie Folie-Boivin (communis Internet) ; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), David Dumouchel et Étienne Plamondon-Emond (communis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bherer (Ottawa). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebat (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furuy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

ACTUALITÉS

EN BREF

Le barrage disparaîtra

Près de dix ans après son installation, le barrage de sécurité en béton protégeant l'ambassade des États-Unis sur la promenade Sussex, à Ottawa, sera remplacé par des bornes de protection plus esthétiques d'ici 13 mois. Objets de plusieurs critiques depuis leur installation, les bourrelets de béton actuellement alignés pour créer une barricade sur la promenade Sussex avaient été mis en place à la suite des attentats du 11 septembre 2001. Le ministre des Transports et de l'Infrastructure du Canada, John Baird, en a fait l'annonce, samedi, en compagnie du nouvel ambassadeur des États-Unis au Canada, David Jacobson. «*Je me suis demandé ce qu'un mur aussi affreux faisait devant l'ambassade. [...] Il est important pour nous de trouver l'équilibre entre la sécurité, la fonctionnalité et l'esthétisme*», a dit M. Jacobson.

— La Presse canadienne

BURNS

SUITE DE LA PAGE 1

n'importe quelle chose à laquelle les gens contreviennent», explique M. Burns, un juge à la retraite.

Il faudrait d'abord faire la preuve que la loi est si souvent contournée que cela, argue-t-il. Et même si tel était le cas, il vaudrait mieux alors poursuivre les contrevenants, puis adapter la loi là où il le faut, s'il le faut, plaide-t-il. «*Au contraire, on devrait s'attarder à essayer d'améliorer la loi. Peut-être qu'elle a besoin d'être améliorée, peut-être que les contrevenants, les personnes qui sont des prête-noms de compagnies, s'il en est, peut-être qu'on devrait les viser par une amende beaucoup plus importante pour les dissuader de poser ces gestes-là*», avance-t-il.

La Loi sur le financement des partis politiques avait été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 1977, se rappelle M. Burns. La limite des contributions avait été fixée à 3000 \$.

M. Burns suggère d'autres voies pour renforcer la loi. «*Peut-être aussi qu'il faut accorder plus de pouvoirs au Directeur général des élections, comme faire des enquêtes auprès des compagnies et aller voir dans les livres*».

«*S'il le faut, que l'on durcisse des mesures. Une loi, ce n'est pas fait pour rester comme ça de façon éternelle. S'il y a des ajustements à faire en cours de route, qu'on le fasse. Mais moi, je ne comprendrais pas qu'on passe outre à ces principes de base-là qu'on a mis dans la loi et qui, à mon avis, fonctionnent assez bien*».

L'ancien ministre trouve même réducteur d'affirmer que sa loi a été détournée de son objectif premier d'assurer le financement populaire des partis politiques. «*Non, je ne crois pas. Les gens sont encore très fiers [de cette loi]. On l'a imitée au fédéral et dans d'autres provinces. C'était vraiment unique à l'époque. Je me souviens qu'il y a des gens aux États-Unis, de certains États des États-Unis, qui nous ont dit "on aimerait bien [faire] passer une loi comme ça chez nous", même avec toutes les difficultés que ça posait*».

Le père de la Loi sur le financement des partis politiques trouve inquiétant d'entendre des ministres du gouvernement libéral affirmer que les entreprises peuvent légalement contribuer au financement des partis politiques au Québec. Le Directeur général des élections doit d'ailleurs faire des vérifications à ce propos afin de déterminer si une enquête doit être ouverte. «*C'est un peu inquiétant quand on entend des ministres. Ça commence à faire plusieurs lapsus*», dit M. Burns. Il n'a pas voulu commenter plus avant, puisque le DGE doit se pencher sur le dossier.

La Presse canadienne

Rectificatifs

Un problème technique a fait en sorte que les conclusions de deux textes se trouvant à la page A 3 de l'édition de samedi du *Devoir* ne sont pas apparues. Les voici donc. L'article «*Une économie d'un maigre million*» d'Hélène Buzzetti aurait dû se terminer ainsi: «*Finale-ment, le O Canada n'est devenu l'hymne national du Canada officiellement, par loi, que le 1^{er} juillet 1980*». La brève «*FCSCA: Prentice confirme*», aurait quant à elle dû se conclure de cette façon: «*... l'engagement du Canada pris à Copenhague d'aider financièrement les pays en développement à s'adapter aux changements climatiques serait respecté, même si aucune somme n'a été prévue au budget*».

◆ ◆ ◆

Le nouveau centre de recherche et de création en danse et arts connexes qui s'implantera à Sutton, dans les Cantons-de-l'Est, a été cofondé par le chorégraphe Benoît Lachambre et le directeur général de sa compagnie Par B.L.eux, André Malackat. M. Lachambre n'est donc pas le seul à l'avoir conçu et à le diriger, contrairement à ce qu'affirmait notre article «*L'avant-garde prend pied à Sutton*», paru dans notre édition du 3 mars. Il en assure la direction artistique, tandis que M. Malackat en est le directeur général. Toutes nos excuses.



THAHER AL-SUDANI REUTERS

Dépouillement des bulletins de vote, hier, dans le quartier de Sadr City, à Bagdad. Les résultats définitifs des élections législatives en Irak ne sont pas attendus avant le 18 mars.

IRAK

SUITE DE LA PAGE 1

quiconque participerait à ces élections législatives. Al-Qaïda n'a pas réussi à intimider les sunnites, malgré les attentats, contrairement à 2005 où par exemple moins d'un pour cent des électeurs avait voté à Al-Anbar. «*Cette journée a montré l'échec du terrorisme et la victoire de la volonté du peuple*», a déclaré le premier ministre d'Irak, Nouri al-Maliki.

Le représentant spécial de l'ONU en Irak, Ad Melkert, a pour sa part qualifié le scrutin de «*plutôt transparent*». «*Les Irakiens ont fait l'histoire, et aujourd'hui est une importante étape sur la voie de la réconciliation nationale*», a-t-il ajouté.

Environ 19 millions d'électeurs étaient appelés aux urnes pour élire les 325 députés du pays pour un mandat de quatre ans. Pas moins de douze coalitions et 74 partis étaient en lice. Deux listes sont données favorites: l'Alliance pour l'État de droit du premier ministre sortant, Nouri al-Maliki, qui a une forte connotation religieuse chiite, et l'autre résolument laïque, le Bloc irakien, dirigé par l'ancien chef du gouvernement Iyad Allaoui. S'il se confirme que les sunnites se sont prononcés en masse, une partie de leurs suffrages pourrait

finir au Bloc irakien, qui compte sur sa liste des personnalités sunnites, comme le vice-président, Tarek al-Hachemi.

Vide politique

Les résultats définitifs ne sont pas attendus avant le 18 mars, et il faudra sans doute des mois avant qu'un gouvernement ne soit formé, mais d'ores et déjà, les observateurs politiques s'attendent à ce que la formation du nouveau gouvernement soit précédée par de longues négociations. Avec le risque que cette période de vide politique profite aux insurgés sunnites, notamment l'État islamique d'Irak — la branche locale d'al-Qaïda —, qui cherchent à rallumer à n'importe quel prix les violences religieuses.

C'est ce qui s'était passé en 2005. L'Irak était demeuré cinq mois sans gouvernement, ce qui avait permis aux radicaux sunnites, mais aussi aux milices chiites de l'Armée du Mehdi — formation pro-iraniennne —, d'enclencher une guerre confessionnelle.

Mais, actuellement, ce sont davantage les tensions entre les partis qui se disputent le pouvoir, notamment les formations chiites, qui menacent l'Irak. La volonté de participer au gouvernement est telle qu'elle risque de provoquer des scissions au sein des alliances, lesquelles pourraient ensuite dégénérer en af-

frontements armés entre milices rivales.

Échos à Washington

Les États-Unis et l'Union européenne ont salué «*le courage*» des Irakiens qui sont allés voter malgré les attentats. Le président américain, Barack Obama, a indiqué, hier après-midi, que ce scrutin marquait une «*étape importante*» dans l'histoire de l'Irak. Il a aussi réitéré l'objectif d'un retrait complet des troupes américaines d'Irak d'ici la fin 2011. «*Nous allons persévérer sur la voie d'un retrait responsable des forces américaines d'Irak*», a-t-il dit, en réaffirmant que la mission de combat des États-Unis dans ce pays s'achèverait à la fin août cette année. «*Nous continuerons de conseiller et d'aider les forces de sécurité irakiennes, mènerons des opérations de lutte antiterroriste ciblées avec nos partenaires irakiens et protégerons nos forces et les civils. Et d'ici la fin de l'année prochaine, toutes les troupes américaines auront quitté l'Irak*».

Les États-Unis disposent à l'heure actuelle de quelque 96 000 soldats dans le pays. Ils prévoient retirer les troupes de combat d'ici août, laissant 50 000 hommes sur place, avant un retrait définitif fin 2011.

Le Devoir
D'après Libération
et l'Agence France-Press

BADINTER

SUITE DE LA PAGE 1

«*Aujourd'hui, j'ai le vent de face*», reconnaît-elle. Il est très difficile de s'élever contre une idéologie qui est en train de devenir dominante et qui veut ramener les femmes à la nature. Le défi est peut-être «*un peu rude*», mais la philosophe n'a jamais eu peur de la polémique.

Ce n'est pas elle qui a changé, dit-elle, mais le féminisme qui a viré à 180 degrés. «*Il y a deux féminismes. Celui auquel j'appartiens, héritier de Simone de Beauvoir, défendait le partage des rôles et des fonctions. Il mettait donc en sourdine la différence des sexes. Un autre féminisme, né aux États-Unis au début des années 1980, cherche au contraire à l'accentuer. Il célèbre la nature, la bonté et la morale maternelles. Il exalte tout ce qui est de l'ordre physique de la maternité. C'est un féminisme profondément réactionnaire*».

Elisabeth Badinter explique ce virage radical par la déception des femmes des années 80 face à un combat qui n'a pas abouti assez vite. Les filles se sont rebellées contre leurs mères en affirmant que celles-ci avaient rayé la maternité de la carte. La philosophe admet que certains groupes marginaux, peu présents en France, ont pu tenir un discours plus extrémiste sur la maternité, mais elle refuse que l'on juge le féminisme de cette époque sur cette base.

«*Je ne crois pas du tout que le féminisme universaliste avait rayé la maternité*», dit Mme Badinter. La maternité restait pour nous une expérience inouïe et importante, mais ce n'était pas le tout de la vie des femmes et ça ne définissait pas une essence féminine. Ce n'est pas parce que Simone de Beauvoir n'a pas eu d'enfant et qu'elle n'en voulait pas que ce fut le cas des autres qui se réclamaient de ce féminisme. Jamais, en France, la maternité n'a été déconsidérée.»

L'écologie radicale

Le nouveau féminisme fusionne plusieurs courants de pensée, dit Mme Badinter. Qu'il s'agisse du retour à la «*nature féminine*», de l'exaltation du lien biologique, de la théorie de l'enfant parfait ou de l'écologie radicale, tous renvoient les femmes à la maison.

Le livre d'Elisabeth Badinter heurte de front certains écologistes. «*Je ne condamne pas l'écologie en soi, c'est-à-dire le souci de la nature, mais l'écologie radicale. Conseiller aux femmes de laver des couches comme solution à la conservation des arbres relève du non-sens. C'est incroyable de revenir à des pratiques qui asservissaient nos mères! L'idée selon laquelle tout ce qui est artificiel ou chimique est dangereux même aussi à la condamnation de la pilule et de la péridurale. Quel progrès!*»

Mme Badinter remet aussi en question la thèse selon laquelle la relation mère-enfant serait compromise si le bébé n'entre pas en contact dès sa naissance avec la peau de sa mère. La philosophe a eu de nombreux échanges avec la célèbre primatologue américaine Sarah Blaffer Hrdy, qui soutient que les deux hormones déclenchant la montée de lait sont les facteurs essentiels du rapport mère-enfant.

«*Je ne suis pas idiote. Je ne nie pas l'existence de ces hormones. Mais je dis que le poids des désirs féminins, de l'histoire de chaque femme et surtout des valeurs d'une société pèse plus lourd. Il y a 40 ans, des millions de femmes à qui l'on conseillait de donner le biberon ont été de très bonnes mères*».

Les statistiques montrent que, dans tous les pays, la durée de l'allaitement est en hausse constante. Dans certains cas, comme la Norvège, il atteint facilement un an. Selon Mme Badinter, les femmes ont de moins en moins le choix à cause de la pression sociale. Or, l'allaitement est, dit-elle, un choix privé. «*Nul ne devrait intervenir pour peser sur le choix d'une femme*».

Le rôle des pères

L'auteure de *L'Amour en plus* s'en prend particulièrement aux grands prêtres de la science dont les théories prétendent régler la vie des mères... jusqu'à ce qu'elles soient contredites. Elle cite notamment les études de Michael Kramer, de l'Université McGill, qui a réfuté les thèses pourtant largement répandues selon lesquelles l'allaitement maternel protégeait l'enfant contre l'asthme et les allergies.

Il n'y a guère de journée sans qu'un médecin brandisse une nouvelle interdiction dans les médias. Mme Badinter pourfend ces ayatollahs qui interdisent aux femmes enceintes de fumer une cigarette et de prendre un verre de vin à l'occasion. «*Ça me fait hurler! C'est une application radicale du principe de précaution. Pour ne pas se faire accuser, le corps médical se retranche derrière des interdictions totales. Il y a 35 ans, les femmes ont pourtant fait des enfants qui étaient aussi bien que ceux d'aujourd'hui. Leur espérance de vie est même exceptionnelle. Tout cela avec des mères qui fumaient et qui buvaient un verre de vin le soir!*»

On a beaucoup reproché à Mme Badinter son silence sur le rôle des pères. Celui-ci tient au fait, dit-elle, que la nouvelle oppression des mères vient moins des hommes que d'une idéologie plus générale. «*Je ne vois pas de complot masculin dans cette affaire. Ce que je constate en écoutant certains pédiatres à succès, c'est que l'on conseille au père de ne pas trop se mêler des rapports qu'entretient la mère avec son nourrisson. On lui conseille même de ne pas donner le biberon pour ne pas nuire à cette relation*».

La grève des ventres

Le poids qui pèse sur les épaules de ces mères à qui l'on demande de réussir professionnellement, d'être belles et d'élever des enfants parfaits est en train de provoquer un nouveau phénomène, dit Mme Badinter: la grève des ventres. Elle cite l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, où la maternité est en chute libre. Aujourd'hui, 26 % des Allemandes n'ont pas d'enfant. Ce chiffre atteint 38,5 % chez les plus diplômées. «*C'est radicalement neuf. À force de charger la barque des devoirs maternels, de multiplier les obligations et les interdictions, certaines femmes choisissent de s'épanouir ailleurs que dans la maternité*».

Le livre de Mme Badinter met en évidence une réalité déjà connue des démographes. Les politiques familiales volontaristes, comme la création de garderies et l'allongement des congés de maternité, ne suffisent pas à convaincre les femmes de procréer. Encore faut-il que la société accepte que certaines de ces femmes retournent travailler après trois mois de congé en mettant leur enfant à la garderie. «*Même dans les pays scandinaves, dont les politiques familiales sont très soucieuses de l'égalité des sexes, les femmes qui refusent de prendre un congé d'un an sont vues d'un mauvais œil. Ce sont des mères indignes*», dit Mme Badinter. Les records de natalité que détient la France s'expliqueraient en partie par l'absence d'une telle pression sociale.

Au fond, *Le Conflit - La femme et la mère* est un plaidoyer contre la culpabilité. «*Que l'on cesse donc d'imposer aux femmes tous ces devoirs. On les rend responsables de tout, de la santé psychique et physique des enfants comme de leur épanouissement psychologique et intellectuel. Une spécialiste américaine avait déjà constaté qu'il fallait maintenant plus de temps pour élever deux enfants que pour en élever six il y a 50 ans. Et je ne suis pas convaincue que les enfants d'aujourd'hui sont plus heureux que ceux d'hier...*»

Correspondant du Devoir à Paris

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390